Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 17871

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Linkup Coaching - Centre européen de formation au coaching professionnel	Directrice pédagogique

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :
315p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

LES ACTIVITES DE BASE DU COACH :
- Surveiller, consolider et développer son niveau de pratique
- Présenter son activité de coach et les principes fondamentaux du coaching
- Contractualiser la mission de coaching et en définir les conditions particulières
- Analyser clarifier et contextualiser la demande et les besoins du client
- Conduire des entretiens
- Déterminer le ou les objectifs à atteindre
- Identifier les ressources et obstacles du client et faire émerger les différentes options stratégiques permettant d'atteindre l'objectif prédéfini
- Mettre en œuvre et valider les différentes étapes du plan d'action et les critères d'atteinte de l'objectif tel que contractualisé dans le contrat de coaching
- Valider l'atteinte de l'objectif et opérer la restitution du parcours et du travail accompli

LES CAPACITES ATTESTEES :
* Analyser sa pratique en utilisant les grilles et les principes d'autoévaluation.
* Analyser et prendre en compte les commentaires et critiques émanant de la supervision individuelle ou de la supervision en groupe de pratique.
* Analyser et prendre en compte les retours du client.
* Activer un questionnement éthique à propos de sa pratique professionnelle et de sa capacité à agir avec compétence.
* Actualiser ses connaissances en utilisant différentes sources d'informations. (ouvrages techniques – conférences – lien avec des organisations professionnelles – échange avec des pairs – supervision de pratique).
*Questionner son niveau de professionnalisme au regard de l'évolution des connaissances théoriques et des compétences opérationnelles associées et définir les actions à mener pour intégrer les évolutions.
* Connaître et savoir présenter le coaching à de futurs clients ou prescripteurs (finalité du coaching – les bénéfices attendus - environnement – acteurs et légitimité des acteurs – marché).
* différencier le coaching des autres modes d'accompagnement.
* Présenter la charte déontologique et les principes éthiques de la profession.
* Connaître les différents contrats existants dans la profession ainsi que leurs spécificités (contrat tripartite – contrat individuel)
* Définir le contrat de coaching le plus approprié à la mission.
* Rédiger le contrat et en déterminer les modalités d'exécution (Lieu, fréquence des séances, durée des séances, durée du processus, modalités de mise en œuvre particulières, tarifs, obligations des parties).
* Expliciter la place et la mise en œuvre de la chartre déontologique dans le mode opératoire général du processus d'accompagnement.
* Faire exprimer et prendre en compte dans la rédaction du contrat les objectifs du client.
* Recevoir la demande du client, prendre en compte ses aspirations et ses attentes.
* Vérifier et valider avec le client ses critères de sécurité ontologique.
* Mettre en œuvre le rapport collaboratif et une relation empathique.
* Pratiquer l'écoute active
* Appréhender concrètement les structures des organisations, les contraintes et le rôle et responsabilité des acteurs. (spécifique au coaching d'entreprise)
* Comprendre les modèles managériaux, les comportements organisationnels et les interactions homme/organisation. (spécifique au coaching d'entreprise)
*Etre capable d'utiliser en entretien les fondamentaux des règles et techniques d'entretien :
*Etre capable de mettre en œuvre un questionnement adapté pour faire émerger, clarifier et contextualiser la demande du client.
*Déployer une grille des typologies de demande pour évaluer la nature de la demande du client et orienter la conduite de l'entretien.
* Etre capable d'utiliser un des outils systémiques du processus de construction identitaire pour faire émerger et identifier les besoins.
* Utiliser le protocole méthodologique de formulation et de détermination de l'objectif.
* Explorer et faire émerger par le questionnement les facteurs d'engagement et de motivation intrinsèque et extrinsèque.
* Mettre en œuvre un rapport collaboratif et une écoute empathique en déployant les outils de l'écoute active.
* Gérer la relation interpersonnelle et les phénomènes de transfert et contre transfert
* Utiliser les grilles de Bales dites « Grilles d'analyses quantitatives et qualitatives des relations inter individuels et de la dynamique de groupe lors de l'exécution d'une tâche ». (spécifique au coaching d'entreprise)
* Utiliser les graphiques d'influence (cf. : Sociologie des organisations) (spécifique au coaching d'entreprise)

* Utiliser les grilles d'analyse de rôles et de comportements dans le groupe (Benne et Sheats) (spécifique au coaching d'entreprise)
* Utiliser les grilles d'analyse du processus de développement de la maturité des équipes (Benson) (spécifique au coaching d'entreprise)
* Concevoir des ateliers spécifiques pour identifier les valeurs de l'équipe et fédérer les membres de l'équipe autours de valeurs communes. (spécifique au coaching d'entreprise)
* Concevoir et animer des ateliers de team-building (spécifique au coaching d'entreprise)
* Mettre en œuvre la méthodologie dite de « stratégies de questionnement de l'objectif » pour faire émerger les options.
* Etre capable d'utiliser au moins un des outils reconnu en matière d'approche cognitivo/comportementale pour mettre à jour les résistances du client.
* Diagnostiquer les compétences, capacités et stratégies de réussite du client pour mettre à jour les ressources existantes et les ressources potentielles.
* Organiser et piloter (dans le cadre de coaching d'équipe) des ateliers thématiques visant à développer la performance collective et les comportements appropriés. (spécifique au coaching d'entreprise)
* Déterminer s'il existe une corrélation efficace entre les ressources mises à jour et les options envisagées.
* Déterminer s'il existe une corrélation efficace entre les options retenues et les objectifs définis dans le contrat.
* Déterminer le plan d'action le plus approprié, en hiérarchiser les différentes étapes, en définir les modalités de mise en œuvre (actions à mener – dates – ressources à disposition – retour – analyse des résultats).
* Définir des indicateurs spécifiques permettant de mesurer l'avancement des différentes étapes du plan d'action.
* Déterminer s'il existe une corrélation efficace entre les indicateurs retenus et les objectifs définis dans le contrat.
* Etre capable de mettre en œuvre au moins un protocole reconnu de décision.
* Conduire et accompagner une démarche de résolution de problème.
* Mettre en œuvre et déployer au moins un protocole de renforcement de la motivation.
* Evaluer la faisabilité des différentes étapes du plan d'action, mesurer les écarts, corriger.
* Organiser avec le client la lecture des résultats de mesure de chaque indicateur.
* Restituer l'analyse objective du parcours et des évolutions du client.
*Vérifier et valider avec le client ses critères de sécurité ontologique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité et toutes tailles d'entreprises (PME, PMI, Grandes entreprises…)
Prestation d'accompagnement aux particuliers, aux entreprises, aux structures institutionnelles et au secteur associatif.
Le coach professionnel, individuel ou d'équipe, exerce son activité au sein de différents types de structures tous secteurs d'activités confondus :

- Toutes structures institutionnelles en tant que coach interne ou externe
- Secteur privé en tant que coach interne ou externe
- Cabinets de coaching et de conseil

Coach professionnel (individuel et d'équipe), Coach interne, Consultant RH, Mentor, Conseil en management, Manager coach, développement de sa propre activité de coach (sous le régime libéral ou salarié indépendant).

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

Réglementation d'activités :

Le coach s'engage à respecter la Charte déontologique et l' éthique du métier.

- Le coach s'astreint au secret professionnel et à la confidentialité
- Le coach a une obligation de supervision dans le cadre de sa pratique professionnelle
- Conscient de sa position d'accompagnant, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence
- Le coach s'oblige à inscrire sa pratique dans une relation contractuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Au sein de l'organisme de formation :
- Rendu sur le parcours effectué :
  Avoir suivi l'intégralité des 416 heures de formation
  Etre dans un processus de supervision
  Avoir entamé le processus d'accompagnement projet + rendu du descriptif de projet professionnel
- Exercice de coaching supervisé : Avoir réalisé au minimum 4 processus de coaching d'au moins 6 séances chacun
- Rendu de 4 rapports de coaching attachés aux processus effectués
- Rendu d'un rapport d'autoévaluation de sa pratique en séance
- Rendu et Soutenance devant le jury d'un mémoire professionnel de fin de formation
- Etude de cas pratiques et restitution devant le jury

En VAE:
- Constitution du dossier de VAE
- Entretien de présentation du dossier de VAE
- Rédaction et soutenance du mémoire professionnel devant le jury
- Mise en situation devant le jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury d'évaluation est présidé par un professionnel du coaching (voir mode de désignation - fiche 10) Le jury est composé de 6 membres. • 4 professionnels du secteur non intervenants dans l'organisme de formation. • 2 professionnels membre de l'organisme de formation dont le directeur pédagogique et le responsable pédagogique en charge de la qualité Plus de la moitié des membres du jury est extérieure à l'autorité délivrant la certification. Les salariés et les employeurs sont représentés à part égale.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Le jury d'évaluation est présidé par un professionnel du coaching (voir mode de désignation - fiche 10) Le jury est composé de 6 membres. • 4 professionnels du secteur non intervenants dans l'organisme de formation. • 2 professionnels membre de l'organisme de formation dont le directeur pédagogique et le responsable pédagogique en charge de la qualité Plus de la moitié des membres du jury est extérieure à l'autorité délivrant la certification. Les salariés et les employeurs sont représentés à part égale.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Le jury d'évaluation est présidé par un professionnel du coaching (voir mode de désignation - fiche 10) Le jury est composé de 6 membres. • 4 professionnels du secteur non intervenants dans l'organisme de formation. • 2 professionnels membre de l'organisme de formation dont le directeur pédagogique et le responsable pédagogique en charge de la qualité Plus de la moitié des membres du jury est extérieure à l'autorité délivrant la certification. Les salariés et les employeurs sont représentés à part égale.

	Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Liens avec d'autres certifications	Accords européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 01 décembre 2011, jusqu'au 29 novembre 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 16 à 18 participants par session / 12 à 14 certifiés par session

Autres sources d'information :

Informations et documentation sur le site

http://www.linkup-coaching.com

Lieu(x) de certification :

Linkup coaching (siège social)
Centre Européen de Formation au Coaching professionnel

33 rue Galilée
75116 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Linkup coaching (Inscriptions et administration)
23 Avenue Louis Breguet
78140 Velizy Villacoublay

ESSCA (Salles de formation)
55 Quai Le Gallo
92100 Boulogne Billancourt

Résidence Villemanzy (Salles de formation)
21 Montée Saint Sébastien
69001 Lyon

Espace Formation (Salles de formation)
455 Avenue du Professeur Etienne Antonelli
34070 Montpellier

Historique de la certification :